

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Affiché le
ID : 008-240800912-20230331-C202303-DE

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 31 MARS 2023

Afférents au Comité Syndical	175
En exercice	175
Dont Collège eau potable	16
Qui ont pris part à la délibération	12

L'an deux mille vingt trois

et le trente et un mars

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation
21 mars 2023

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 68, Collège Assainissement non Collectif : 50, Collège Eau Potable 12.

Seul le collège « eau potable » dispose du quorum.

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage
4 avril 2023

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2022
DU BUDGET DE LA
REGIE « EAU
POTABLE »**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU
BUDGET DE LA REGIE « EAU POTABLE »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget de la Régie « eau potable » (63901) pour l'exercice 2022,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation de l'excédent de fonctionnement reporté pour partie au compte 1068 pour un montant de 2 643,84€ et le reste au compte 002, pour un montant de 78 061,94€.

VOTE :

POUR : 12
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

**DELIBERATION
N° 2023-03**

Le Président,

Jean-Pol RICHELET



après dépôt en Sous
Préfecture

Le 04 avril 2023
et publication ou notification
Le 04 avril 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ANNEXE

SSE BUDGET REGIE EAU (63901)	
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</u>	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	494 612,11 €
Dotation aux amortissement	174 604,22 €
TOTAL	669 216,33 €
RECETTES	724 400,70 €
Resultat de clôture exercice 2021	25 521,41 €
TOTAL	749 922,11 €
EXCEDENT	80 705,78 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	323 644,68 €
Déficit clôture exercice 2021	- €
TOTAL	323 644,68 €
RECETTES	203 790,00 €
Excedent clôture exercice 2021	5 400,69 €
Excédent de foncion. Capitalisé	44 105,93 €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	174 604,22 €
TOTAL	427 900,84 €
RI 001 EXCEDENT	104 256,16 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	106 900,00 €
Restes à réaliser en recettes	- €
RESULTAT DE CLOTURE	78 061,94 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
RF 002 AFFECTATION DU RESULTAT	78 061,94 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	2 643,84 €
<u>POUR INFORMATION</u>	
EXEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	- 2 643,84 €